

# **LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL**

**BULLETIN ANNUEL**

**N° 90 - ANNÉE 1985**

Réunion du 29 Septembre 1984 au Mont-Saint-Michel p. 1 – Assemblée Générale du 25 Avril 1985 à Paris p. 4 – Bilan de l'exercice 1984 p. 9 – Conseil d'Administration du 24 Avril 1985 p. 12 – L'archange de la flèche du Mont-Saint-Michel, par André Lablaude p. 13 – Cotisations p. 22 – Vente de documents p. 23.

**ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

**Décret du 16 Avril 1918**

**Siège Social : 50116 ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL - B.P. 9**

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

# LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

(Décret du 16 Avril 1918)

Siège Social : 50116 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche) Boite Postale N° 9

## Réunion du 29 Septembre 1984 au Mont-Saint-Michel

### Discours du Président

Nous voici réunis, une fois de plus, en ce monument dont nous voulons, à la mesure de nos moyens, assurer la protection et faciliter l'entretien, la restauration, voire l'embellissement.

Je vous remercie, au nom de notre Conseil d'Administration d'avoir répondu, nombreux, à notre invitation.

Comme vous le savez, nous avons voulu consacrer cette journée à l'Architecture et tout spécialement nous avons souhaité évoquer le souvenir de M. Yves-Marie FROIDEVAUX, Inspecteur Général des Monuments Historiques, architecte en chef du Mont-Saint-Michel de 1959 à 1983 : l'an dernier le Père de SENNEVILLE vous narrait, dans le détail tout ce qu'a fait, au Mont, M. FROIDEVAUX : je n'y reviendrai pas. Ce que nous voulons, aujourd'hui c'est vous faire constater « de visu », la nature et l'importance des réalisations dues à l'initiative et au talent de M. FROIDEVAUX.

Pour ce faire nous avons fait appel à M. LABLAUDE, Architecte en chef des Monuments Historiques, qui a reçu la lourde tâche de succéder à M. FROIDEVAUX et qui l'assume avec foi et compétence ; il sera assisté de M. Nicolas SIMONET, conservateur du Mont dont nous avons salué avec plaisir la nomination et par notre collègue Henry DECAENS.

Aux uns et aux autres, je dis par avance notre reconnaissance pour cette visite exceptionnelle du Mont que nous allons pouvoir faire, grâce à leur amabilité et à leur dévouement.

En m'efforçant d'être bref, je voudrais vous présenter les excuses des personnalités qui n'ont pu se joindre à nous et aussi vous donner quelques informations.

Nous avons reçu les excuses de :

M. le Président de la République.

Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de la Manche.

S. Exc. Mgr WICQUART, Evêque de Coutances et d'Avranches.

M. le Sous-Préfet, Commissaire adjoint de la République à Avranches.

M. le Sénateur TIZON.

M. Jean-Marie DAILLET, député de la Manche.

Notre président d'honneur le R.P. RIQUET.

Notre vice-président M. Michel REULOS, fidèle soutien de notre Association, dont nous apprécions toujours les communications savantes et documentées.

Mlle Françoise MOSER, directeur régional des Affaires Culturelles.

M. Yves LESCROART, Conservateur Régional des bâtiments de France.

Monsieur le Maire et Monsieur le Curé du Mont.

Je suis heureux de saluer la présence de Monsieur JOZEAU-MARIGNÉ, membre du Conseil Constitutionnel, président du Conseil Général de la Manche, mais aussi notre fidèle et dévoué vice-président.

Vous savez que notre Assemblée Générale de 1982 a approuvé la modification de nos statuts visant essentiellement à porter à 14 le nombre des membres de notre Conseil d'Administration. Le Journal Officiel du 20 septembre dernier a publié l'arrêté homologuant nos nouveaux statuts.

Ceci étant, notre prochaine assemblée générale qui aura lieu à Paris en mars ou avril 1985 devra procéder à l'élection de neuf administrateurs :

— 4 nouveaux

— 5 « sortants » dont le mandat arrive à expiration : MM. ENAUD et REULOS, Mme ABADIE, Mlle FERY, M. LE CLERC.

D'ores et déjà j'invite ceux de nos adhérents qui souhaiteraient occuper l'un de ces postes à faire acte de candidature en écrivant à notre siège, avant le 15 février 1985.

Je vous rappelle que, d'après nos nouveaux statuts, les administrateurs sont élus pour 4 ans et que, le Conseil se renouvelle par moitié

tous les deux ans : les administrateurs qui seront nommés en 1985 seront renouvelables en 1989.

Les autres, actuellement en fonctions, élus sous le régime des anciens statuts, verront leur mandat expirer en 1987, il s'agira de MM. COLMAIRE, DECAENS, JOZEAU-MARIGNÉ, PITEL, de SENNEVILLE et de deux élus de 1985, tirés au sort. Ainsi sera respectée la périodicité prévue.

Les renouvellements du Conseil, par moitié, c'est-à-dire, à chaque fois, celui du mandat de 7 administrateurs auront lieu ensuite en 1989, 1991, etc...

Comme vous avez pu le constater, les travaux entrepris pour l'arasement de la digue de Roche Torin sont pratiquement terminés : il reste à attendre les résultats de cette opération. Nous ne devons pas oublier à ce propos ce qu'ont toujours déclaré les responsables du laboratoire de Maisons-Alfort : il faudra du temps, probablement plusieurs années, pour que la Sée et la Sélune retrouvent leur cours d'origine et jouent à nouveau leur rôle dans le nettoyage de la partie Est de la baie.

Les études préliminaires à l'aménagement de l'embouchure du Couesnon sont en cours : nous souhaitons vivement qu'elles ne soient pas trop longues et qu'on passe rapidement à l'exécution des travaux, malgré certaines oppositions, inspirées par des intérêts fort divers mais qui nous semblent devoir s'effacer devant le résultat qu'aura le dégagement progressif de la baie du côté Ouest.

Est-il besoin d'ajouter que nous poursuivrons notre action jusqu'à l'achèvement complet du programme tracé par le Laboratoire Central d'hydraulique de France dont nous comprenons mal que certains mettent en doute la compétence. D'importants problèmes annexes que vous connaissez tous, à côté des mesures prévues se poseront certainement ; nous voulons espérer que le bon sens et la raison permettront de leur trouver des solutions acceptables par tous.

Nous avons appris la création envisagée à l'échelon départemental d'une commission de l'environnement. Il nous a semblé opportun de demander une place, dans cet organisme, pour les Amis du Mont-Saint-Michel. Notre demande a été enregistrée le 1<sup>er</sup> août dernier. Nous espérons qu'il y sera donné une suite favorable.

Nous envisageons par ailleurs d'adhérer au Groupement régional des Associations de protection de l'environnement de Basse-Normandie qui vient de se constituer.

Vous remerciant de votre présence, de votre soutien et de votre attachement au Mont, je fais appel une nouvelle fois à votre concours pour nous aider à mieux le servir en contribuant à sa restauration, à son embellissement et à l'accroissement de son prestige dans le monde.

## Assemblée Générale Ordinaire de l'Association du 25 Avril 1985 à Paris

Ouvrant la séance, le président présente les excuses d'un certain nombre de personnalités qui pour des raisons diverses ne peuvent prendre part à la réunion :

- Le président JOZEAU-MARIGNÉ ;
- Monseigneur l'Evêque de Coutances et Avranches ;
- MM. TIZON, ANDRÉ, DAILLET, parlementaires ;
- M. LEPRIEUR, maire d'Avranches ;
- Mlle MOSER, directeur régional des Affaires culturelles ;
- M. LESCROART, conservateur régional des bâtiments de France ;
- M. GOUYON, architecte départemental des Monuments historiques.

Il salue le Révérend Père RIQUET, président d'honneur de l'Association dont il salue, une nouvelle fois la fidélité et le dévouement pour le Mont-Saint-Michel.

Lecture est ensuite donnée des rapports moral et financier.

### Rapport Moral

Vous présentant le 25 avril 1984, le rapport moral pour l'année 1983, je vous disais que si le nombre de nos adhérents reste voisin de 800, nous devons déplorer sa faible augmentation.

Les années se suivent et, hélas ! en ce domaine du moins, se ressemblent : nous avons sans doute, au cours de l'année écoulée, enregistré une vingtaine d'adhésions nouvelles, elles comblent les vides puisque chaque année nous devons déplorer la disparition d'un certain nombre de collègues, mais nous n'avons pas encore constaté le grand mouvement d'enthousiasme que justifient les causes que nous défendons et que nous pourrions provoquer les uns et les autres en faisant connaître autour de nous notre Association et ses objectifs.

Excusez-moi, je vous prie d'insister : c'est un appel pressant que je vous adresse. Il faut, à tout prix, que nous entreprenions une grande campagne de recrutement afin de retrouver si possible l'effectif de 3 ou 4 000 adhérents qu'avaient obtenu nos fondateurs dans les premières années de l'Association. Nous ne serons entendus et écoutés auprès de tous ceux dont dépendent les grandes décisions concernant le Mont que si nous constituons un groupement important, uni et dynamique.

Je veux espérer que mon appel sera entendu et par avance je vous remercie de l'aide que chacun d'entre vous pourra nous apporter.

Sans empiéter sur le rapport financier que vous présenterez, tout à l'heure, notre trésorière, Mlle FERY, je voudrais insister auprès de tous nos adhérents sur l'importance que présente l'acquit régulier des cotisations. Sans crainte de me tromper, je puis vous dire que plusieurs centaines de nos collègues n'acquittent leur cotisation qu'une fois tous les deux ans — voire tous les quatre ans ! Nos charges augmentent très vite, ne serait-ce qu'en raison du coût du bulletin. Nous ne pouvons pas vivre normalement et agir efficacement si nous ne recevons pas de nos collègues un concours régulier et assuré.

Cette année encore — et il en sera certainement de même lors de nombreuses assemblées générales ultérieures — nous devons vous parler des travaux entrepris pour le rétablissement de l'environnement maritime du Mont. Comme vous le savez, l'arasement de la digue de Roche-Torin sur une partie de sa longueur et la construction d'un épi devant assurer la protection des polders ont été réalisés dans les délais prévus et terminés à l'automne 1984. Dès l'origine, le Laboratoire Central d'Hydraulique de France avait annoncé que les résultats de cette première tranche de travaux ne seraient pas visibles avant 3 ou 5 ans. Un certain nombre de personnes qui se sont découvertes subitement une compétence en la matière ont critiqué cette opération en déclarant qu'elle est inefficace, certains vont même jusqu'à remettre en cause l'ensemble du programme de travaux prévu.

Pour notre part, nous avons, depuis le début, fait confiance aux spécialistes de Maisons-Alfort. Le monde entier connaît le sérieux et la qualité de leurs études ; ils ont fait leurs preuves depuis longtemps. Nous ne changeons — et ne changerons — pas d'avis, estimant que nous n'avons pas compétence pour juger de ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Nous tenons toutefois à rappeler une fois de plus que le programme de travaux tracé par le Laboratoire Central d'Hydraulique de France constitue un tout non fractionnable et que l'environnement maritime du Mont ne pourra être rétabli qu'après l'exécution complète de ce programme.

D'après ce que nous savons, les études sont en cours pour la réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de travaux, à savoir l'aménagement du barrage du Couesnon.

Un problème reste posé, celui du financement des travaux.

Les participations de l'Etat, du Conseil Régional de Basse-Normandie, du Conseil Général de la Manche sont importantes : elles ne suffisent pas tant s'en faut, à couvrir les tâches gigantesques prévues pour aboutir au résultat escompté.

La Fondation de la Nature et de l'Environnement sous l'impulsion dynamique de M. Pierre RACINE, a entrepris diverses actions dont nous vous avons tenus informés pour contribuer au financement des opérations réalisées ou prévues.

Nous ne pouvons que vous inciter à apporter votre aide à cette vaste et généreuse entreprise et, en particulier, à faire appel en ce sens au mécénat industriel qui en divers domaines, a déjà permis la réalisation de travaux d'intérêt général de grande envergure.

N'oublions quand même pas que le sauvetage du Mont est un objectif d'intérêt national et mondial. C'est bien ce qu'a dit et publié l'UNESCO, malheureusement il s'agit hélas ! de déclarations quelque peu platoniques !

Dans ce même ordre d'idées nous devons rappeler qu'il y a près de deux ans nous sommes intervenus auprès du Ministère des Postes et Télécommunications aux fins d'obtenir l'émission d'un timbre poste, avec surtaxe, représentant le Mont-Saint-Michel menacé par les sables. Le seul timbre représentant le Mont fut émis en 1929 ; lors du Millénaire un timbre fut édité mais il représentait l'enluminure d'un manuscrit du Mont.

Le produit de la surtaxe pourrait être versé à la Fondation de la Nature et de l'Environnement.

Nous n'avons malheureusement pas eu de succès dans notre démarche, bien que le ministre compétent soit un parlementaire Normand... mais nous ne renonçons pas !

La presse nationale et les journaux régionaux ont annoncé au mois de décembre dernier la création d'un Conservatoire de la baie du Mont-Saint-Michel. Il s'agit d'un groupement rassemblant les Associations qui de près ou de loin s'intéressent à la protection du site de la baie.

Au premier abord, il m'avait semblé qu'il serait conforme sinon à la lettre, du moins à l'esprit de nos statuts de nous associer à cette opération. Je suis revenu sur ce point de vue lorsque nous avons connu, en détail, les buts poursuivis par ledit Conservatoire et les moyens auxquels il compte recourir pour les atteindre.

Nous ne contestons certes pas l'opportunité de défendre et de protéger la baie de Cancale jusqu'à Carolles, mais nous ne pensons pas que cette tâche rentre directement dans les objectifs que nous ont assigné nos fondateurs.

Nous rappelons au demeurant que la préfecture de la Manche a lancé au cours de l'année 1984 une enquête publique en vue du clas-

sement de la baie du Mont, enquête concernant 15 communes situées dans le département : nous serons naturellement informés des suites données à cette enquête et ne manquerons pas de réagir, s'il y a lieu, en fonction de ses conclusions.

Le 28 septembre dernier nous vous faisons part d'une démarche de notre Association tendant à obtenir une place dans la commission départementale de l'environnement récemment créée. Nous n'avons pas encore reçu de convocation pour une réunion de cette commission bien que notre demande ait été enregistrée le 1<sup>er</sup> août 1984. Nous voulons espérer que les « Amis du Mont-Saint-Michel » ne seront pas oubliés par les responsables de cet organisme car nous sommes intéressés au premier chef.

Nous avons été amenés, par ailleurs, à intervenir tout récemment auprès de la Commission départementale des sites, dans les conditions suivantes :

L'afflux de plus en plus important de visiteurs au Mont-Saint-Michel, la vétusté de plus en plus sensible des installations commerciales ou hôtelières amène les Montois à envisager la transformation et la modernisation des services qu'ils offrent aux touristes. Il ne saurait être question pour nous de critiquer ou de nous opposer à de tels projets dont le résultat ne peut être que bénéfique pour le Mont. Mais il ne faudrait pas que de telles transformations se fassent dans le désordre. Les plus anciens Amis du Mont se souviennent du mal qu'ont eu les architectes en chef pour faire disparaître les constructions fantaisistes qui avaient été élevées au Mont au cours du 19<sup>e</sup> siècle.

Nous ne mettons certes pas en doute le bon goût de ceux qui feront procéder à des travaux, mais nous pensons néanmoins qu'il serait opportun de définir dans l'enceinte du Mont, un secteur sauvegardé. C'est en ce sens que nous sommes intervenus.

Nous nous réjouissons de la présence, parmi nous, de M. LABLAUDE, Architecte en chef du Mont. Tout à l'heure, il nous présentera une série de diapositives qu'il a prises d'hélicoptère, lors d'une inspection des superstructures du Mont. La statue de Saint Michel, installée, il y a près d'un siècle au sommet de la flèche de l'Eglise Abbatiale lui pose en effet quelques problèmes (il vous dira lesquels), problèmes dont la presse s'est fait l'écho. Je lui demanderai, en même temps de nous dire où en sont les travaux de restauration intérieure et extérieure du monument : nous savons que c'est une tâche qui demandera de nombreuses années, mais nous sommes heureux de savoir quels sont les progrès peu à peu réalisés en fonction des crédits, souvent modestes, mis à la disposition de l'architecte en chef.

Nous fixerons tout à l'heure la date de notre rencontre annuelle au Mont. J'ai pour ma part pensé au samedi 28 septembre, ce qui permettrait à ceux d'entre nous qui le pourraient, d'être présents, au Mont, le dimanche 29 septembre, jour du pèlerinage diocésain au sanctuaire de l'Archange.

Beaucoup d'entre nous ont apprécié l'an dernier la visite organisée par M. LABLAUDE, des parties de l'Abbaye qu'on ne peut, faute de place, ouvrir au grand public. Peut-être pourrions-nous, l'après-midi du 28 septembre, si nous retenons cette date, prévoir à nouveau une visite de certaines parties de l'Abbaye, je pense par exemple, à la Chapelle de N.-D. des 30 cierges. Nous en reparlerons. Une telle visite serait sans doute facilitée grâce à la présence de Monsieur le Conservateur du Mont dont nous avons apprécié l'an dernier, le concours éclairé et empressé.

Le P. de SENNEVILLE représente parmi nous la Communauté monastique du Mont. Je suis heureux de saluer sa présence et de constater qu'il a brillamment surmonté les ennuis de santé dont il souffrait il y a un an.

Je dois aussi évoquer l'ordination sacerdotale du frère ANDRÉ, présent au Mont depuis huit ans qui est le premier moine du Mont, ordonné prêtre, depuis 1789. Nous lui souhaitons un fécond ministère, tant dans le recueillement bénédictin de l'Abbaye que dans les paroisses voisines auxquelles il consacre une partie de son temps.

Il y a 20 ans s'ouvraient au Mont, grâce au dynamisme du cher Père RIOUET, les inoubliables solennités du Millénaire monastiques. Nous avons fêté de notre mieux le 10<sup>e</sup> anniversaire de cet événement. Sans pouvoir vous donner de détails aujourd'hui, je puis vous dire que nous prévoyons de célébrer dignement l'an prochain le 20<sup>e</sup> anniversaire du Millénaire.

Voici, Mesdames et Messieurs, ce qu'il me semblait opportun de vous dire aujourd'hui.

Permettez-moi, en terminant, de former le vœu, que, grâce à votre concours actif et efficace, le Mont soit, dans les mois et les années à venir, toujours mieux servi et défendu.



## Rapport financier

# BILAN DE L'EXERCICE 1984

*présenté par Mlle E. Fery, Trésorière*

|  |            |
|--|------------|
| ● <b>RAPPEL : Solde créditeur au 31-12-83</b>  |            |
| — Banque .....   | 9 166,19   |
| — C.C.P. ....  | 688,55     |
| — Caisse d'Epargne .....   | 3 471,11   |
| Total .....  | 13 325,85  |
| — <b>Portefeuille</b>  |            |
| 83 Emprunt National 10,30 % 1975<br>de 1 000 F, cours du 31-12-83 : 972,95 .....     | 80 754,85  |
| Total général .....  | 94 080,70  |
| ● <b>Solde créditeur au 31-12-84</b>   |            |
| — Banque .....   | 11 390,11  |
| — C.C.P. ....  | 3 074,55   |
| — Caisse d'Epargne .....   | 13 745,54  |
| Total .....  | 28 210,20  |
| — <b>Portefeuille</b>  |            |
| 30 Emprunt National 10,30 % 1975<br>de 1 000 F au cours du 31.12.84 : 1 020,59 ..... | 30 617,70  |
| 3 placements obligations NSM<br>cours du 31.12.84 : 14 196,36 .....                  | 42 589,08  |
| Total général .....  | 73 206,78  |
| Total général .....  | 101 416,98 |
| soit une augmentation du solde créditeur de .....                                    |            |
|  | 7 336,28   |
| ● <b>DEPENSES</b>  |            |
| — Impression du bulletin .....   | 14 328,06  |
| — Frais de secrétariat, circulaires,<br>envoi du bulletin, etc... .....              | 4 872,58   |
| — Frais de réunion à Paris et au Mont .....  | 6 874,00   |
| — Cotisations au Syndicat d'Initiative du Mont .....                                 | 300,00     |
| — Boîte Postale et réexpédition du courrier .....                                    | 239,00     |
| — Frais de tenue de compte Banque + C.C.P. ....                                      | 416,60     |
| Total .....  | 27 030,24  |

## ● RECETTES

|   |           |
|---|-----------|
| — Cotisations .....                       | 15 650,00 |
| — Intérêts du portefeuille .....          | 12 496,52 |
| — Vente de gravures et de bulletins ..... | 6 220,00  |
| Total .....                               | 34 366,52 |

## ● BALANCE

|   |           |
|---|-----------|
| — Dépenses .....                        | 27 034,24 |
| — Augmentation du solde créditeur ..... | 7 336,28  |
| Total des recettes .....                | 34 366,52 |

## COMMENTAIRES

## En résumé :

- Notre portefeuille a été modifié comme suit :  
remboursement anticipé de 53 Emprunt National 10,30 % 1975 de 1 000 F au pair, soit 53 000 F ;  
achat de 3 placements obligations N.S.M. à 14 196,36 F l'unité, soit 42 589,02 F.

En tenant compte des variations de cours au 31.12.84, la valeur du portefeuille diminue de 7 548,07 F.

Grâce à notre solde créditeur au 31.12.84, un « placement obligations N.S.M. » supplémentaire sera acheté au début de 1985.

— La réunion à Paris le 24 avril 1984 a été peu suivie, et par suite des frais importants de location de salles et de cocktail demandés par Lutétia, notre déficit a atteint 5 336 F.

— Par contre, la réunion au Mont du 29.9.1984 a presque été équilibrée.

— Le coût de l'impression et de l'envoi du bulletin augmente tous les ans ; il a doublé entre 1982 et 1984.

— Les frais de secrétariat par eux-mêmes sont très réduits.

— La situation à fin 1984 est malgré tout satisfaisante : augmentation du solde créditeur de 7 336,28 F.

Cette augmentation provient des cotisations grâce à de nouveaux adhérents (46), de la vente des gravures et des intérêts par suite de la modification de notre portefeuille.

— La plupart des Associations adressent à leurs membres un formulaire officiel leur permettant de déduire leurs cotisations sur leur feuille d'impôt. Notre Association va mettre prochainement cette disposition à exécution.

— D'autre part, tout en remerciant vivement nos amis qui versent régulièrement leur cotisation, nous lançons toujours un appel pressant à ceux qui restent négligents dans ce domaine.

\*  
\*\*

Le rapport moral et l'exposé financier sont approuvés à l'unanimité.

Il est ensuite procédé, comme prévu, à l'élection de 9 administrateurs.

Ont été élus ou réélus :

- Mesdames ABADIE, FERY, FOUILLET.
- Messieurs GEOFFRAY, LELEGARD, A. LHOMER, LE CLERC, OZANNE, REULOS.

\*  
\*\*

M. Y.-M. PERRIN donne à l'assemblée quelques informations sur le Conservatoire de la baie du Mont-Saint-Michel dont il a été l'initiateur. Il précise suivant quelles modalités cette association veut œuvrer pour le classement et la protection de l'ensemble du littoral de la baie.

\*  
\*\*

M. Jacques ROUSSEL, directeur artistique, présente ensuite le programme des « Heures musicales du Mont-Saint-Michel 1985 » qui se dérouleront du 20 au 26 juillet et du 4 au 24 août ; des informations détaillées seront données à ce sujet dans la presse parisienne et dans les journaux régionaux.

\*  
\*\*

L'assemblée décide, suivant la suggestion du président, de fixer la réunion annuelle au Mont-Saint-Michel, au SAMEDI 28 SEPTEMBRE 1985. Il sera demandé à M. LABLAUDE, architecte en chef et à M. SIMONET, conservateur, d'organiser l'après-midi du 28 septembre, à l'issue du repas, à l'intention des « Amis du Mont » une visite des parties de l'Abbaye qui ne sont pas incluses dans les circuits habituels.

\*  
\*\*

A la fin de la réunion, M. LABLAUDE, architecte en chef du Mont, présente un exposé, du plus grand intérêt, illustré par de nombreuses diapositives sur la statue de l'Archange de la flèche de l'Eglise Abbatiale.

Nos lecteurs trouveront, dans le présent bulletin, l'essentiel de cette communication.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AVRIL 1985

Le Conseil s'est réuni, à l'issue de l'Assemblée Générale, aux fins de procéder au renouvellement du bureau.

Ont été confirmés dans leurs fonctions :

- M. LE CLERC, président ;
- MM. JOZEAU-MARIGNÉ et REULOS, vice-présidents ;
- Mme ABADIE, secrétaire générale ;
- Mlle FERY, trésorière.

Mme ABADIE a toutefois demandé à être déchargée de son poste de secrétaire générale à compter du 28 septembre 1985.

Le Conseil a unanimement rendu hommage au dévouement et à l'efficacité dont Mme ABADIE a fait preuve, comme secrétaire du Comité du Millénaire monastique, puis, depuis 1968, comme secrétaire générale de l'Association.

Comprenant les raisons de sa décision, il a décidé de pourvoir à la désignation d'un titulaire du secrétariat général (assisté éventuellement d'un secrétaire adjoint) lors de sa prochaine réunion fixée au VENDREDI 27 SEPTEMBRE 1985, au Mont-Saint-Michel.



## L'archange de la flèche du Mont-Saint-Michel

La revue « Monuments historiques » (N° 138, avril-mai 1985) a publié (pp. 107 et suivantes) l'essentiel de la communication faite par M. Pierre-André LABLAUDE, à notre Assemblée Générale du 24 avril 1985.

Nous exprimons notre gratitude à la Caisse Nationale des Monuments historiques qui a bien voulu nous autoriser à reproduire cet article.



Photographie d'époque montrant la statue originale en cuivre avant sa pose sur la flèche (Roger Viollet.)

*La genèse*

En 1879, Emmanuel Frémiet (1824-1910), neveu et élève de Rude et déjà célèbre à l'époque en tant que sculpteur animalier, présente au Salon une statue en bronze doré intitulée *Saint Michel*. L'Archange est représenté selon l'iconographie traditionnelle, dressé, en armure, le casque auréolé de rayons, les ailes déployées, et brandit vers le ciel l'épée qu'il va abattre sur le Démon, serpent hideux à visage humain qu'il écrase sous son pied.

L'œuvre était brillante, bien enlevée et eut grand succès auprès du public. Elle figura vite au catalogue de la maison Barbedienne, fondeur à Paris, entre un *Saint Louis* et un *Saint Georges*, œuvres du même auteur, et se vendait en trois dimensions (14,5 cm, 27 cm, 55 cm), deux finitions (bronze naturel ou bronze doré) et à un prix variant de 125 à 400 francs, selon la taille.

En 1894, l'architecte Victor Petigand, chargé depuis 1890 des travaux de restauration de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, soumet à l'administration des Beaux-Arts son avant-projet de flèche en charpente destinée à couronner le clocher dont il effectue alors la reconstruction à la croisée du transept de l'abbatiale. Sur la souche en granit conçue dans le style du XIII<sup>e</sup> siècle et couverte d'un pavillon en ardoises s'élève une fine flèche en cuivrerie que surmonte, en épi, une grande figure de Saint Michel rappelant la statue dorée, tournant au souffle du vent, qui selon la tradition couronna jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle le clocher de l'abbaye. Curieusement, le dessin de la statue porté au projet de Petigand reproduit très exactement l'illustration du *Saint Michel* de Frémiet figurant au catalogue de la maison Barbedienne et qui lui a de toute évidence servi de modèle.

La Commission des Monuments Historiques accueille favorablement le projet et l'approuve le 4 mai 1894, les seules réserves émises par Selmersheim, Inspecteur Général rapporteur, portant sur le couronnement « qui devrait être terminé par un fleuron au lieu du Saint Michel proposé qui, à distance, donnera une silhouette molle et indécise ». Petigand adresse cependant au ministre le 9 avril 1895 la « soumission souscrite par le Sieur Frémiet, statuaire, membre de l'Institut, en vue de l'exécution du modèle en plâtre de la statue de Saint Michel qui doit surmonter la flèche projetée sur la tour centrale », la rémunération de l'artiste étant fixée forfaitairement à 8 000 francs. L'œuvre réalisée entièrement selon la tech-



*Vue aérienne de l'Archange  
réalisée à partir d'un hélicoptère, en Avril 1984. (Photo de l'auteur.)*

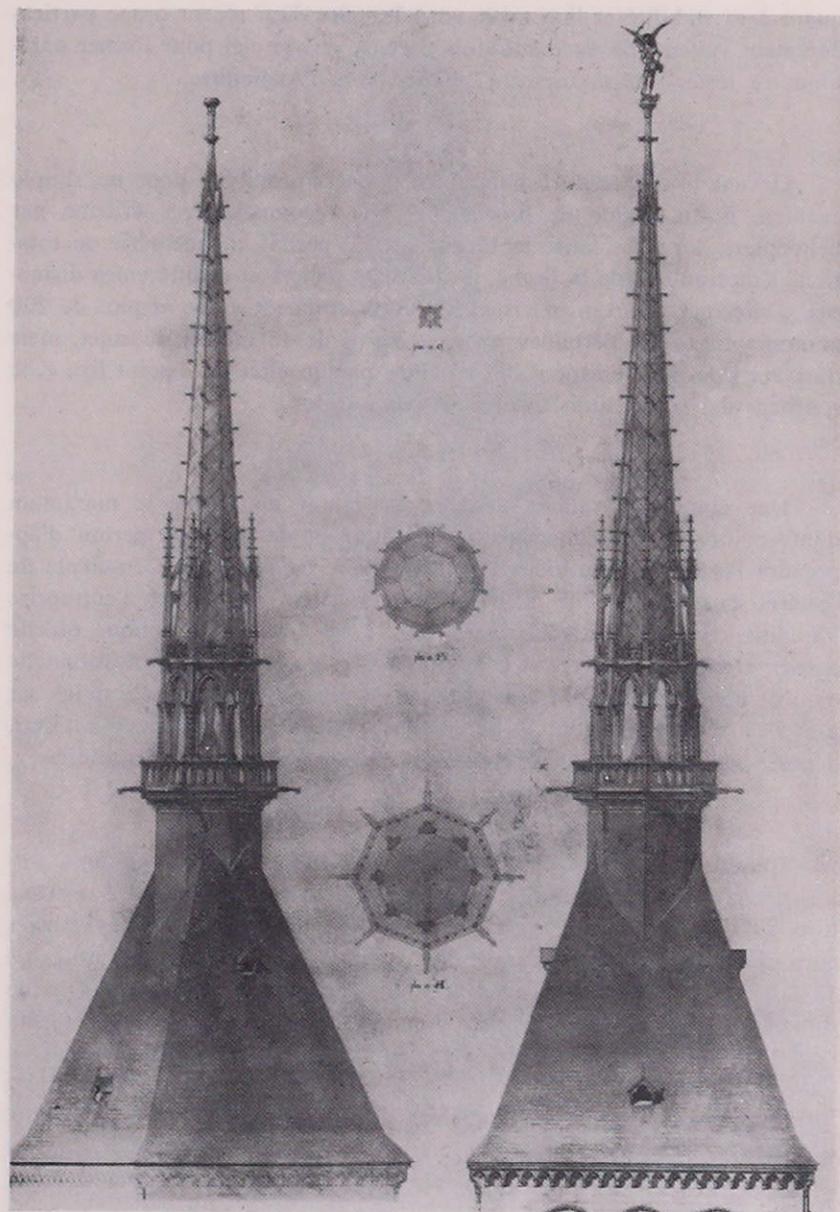
nique du plâtre modelé sera présentée par Frémiet au Salon de 1896, sous l'intitulé *Saint Michel terrassant le Dragon*, figurera à l'« Exposition Décennale » de 1900 et sera publiée dans la *Gazette des Beaux-Arts* et dans *l'Illustration*.

Du petit « presse-papier » commercialisé par Barbedienne au grand archange voulu par Petitgrand, les variations de détail restent minimes : découpe de l'auréole, visière du casque, forme de la rondache, dragon à tête de serpent. Le changement d'échelle confère en revanche à l'œuvre une puissance exceptionnelle correspondant parfaitement au caractère monumental qu'ont voulu lui conférer le sculpteur et l'architecte. C'est à partir de ce modèle que sera réalisé, par un doublement d'échelle, l'original de 4,15 mètres de hauteur destiné au Mont-Saint-Michel et ici qu'intervient, avec les ateliers Monduit, un nouveau participant à la genèse de l'œuvre. On rappellera en effet que Louis-Honoré Monduit (1824-1893) contemporain, collaborateur et ami de Viollet-le-Duc, créa un atelier de plomberie et de cuivrerie d'art et participa à ce titre aux grandes restaurations du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi qu'il intervint à Vézelay, à la flèche de Notre-Dame de Paris, à la cathédrale de Lausanne et au château de Pierrefonds, chantier où l'on retrouve déjà la participation de Frémiet. Meilleur spécialiste de son temps de la sculpture monumentale en métal, il réalisa, par exemple, les quadriges du Grand Palais ou les motifs du pont Alexandre III à Paris et, pour le sculpteur Bartholdi, la cuivrerie de la statue de la *Liberté* à New York ou la fonte du *Lion de Belfort*.

C'est donc tout naturellement qu'il fut chargé de l'ensemble des travaux de cuivrerie et couverture au Mont-Saint-Michel, et en particulier du façonnage, d'après le modèle en plâtre, de la statue en cuivre doré qui sera enfin érigée en 1897 au sommet de la flèche achevée et que La Varenne verra, resplendissante au soleil couchant « comme une flamme en haut d'une bougie ».

#### Diagnostic

Aujourd'hui, près de quatre-vingt-dix ans plus tard, et si l'on excepte un échafaudage monté à l'été 1936, personne n'avait pu contempler de près cette œuvre ni en vérifier l'état. Exposée à 144 mètres au-dessus de la mer, à des tempêtes fréquentes pouvant atteindre des vitesses de 180 km/h et à une activité exceptionnelle de la foudre tenant à l'isolement du Mont au centre de la baie, elle suscitait des inquiétudes graves



Avant-projet de flèche en charpente et cuivrerie,  
par l'Architecte Victor Petitgrand, juin 1895. (Archives Photo.)

quant à sa stabilité et l'on avait vu à la suite d'un récent orage particulièrement violent son épée autrefois dressée vers le ciel pour former paratonnerre rester dangereusement pointée vers l'Angleterre.

Devant le coût d'un échafaudage d'accès, prohibitif pour un simple examen, il fut décidé de procéder à une reconnaissance aérienne par hélicoptère. Le vol, réalisé le 12 avril 1984, permit en une série de rotations lentes autour de la flèche, à différents paliers et à différentes distances, d'effectuer un examen visuel, un enregistrement vidéo et plus de 200 photographies dont certaines prises à moins de 15 mètres du sujet, mais toujours « en mouvement » afin d'éviter, par un effet de « point fixe », le soufflage des couvertures inférieures par le rotor.

Une enquête parallèle menée pour tenter de réunir le maximum d'informations sur les modes de fabrication et de montage permit d'apprendre l'existence d'un deuxième exemplaire de la statue. Consciente de l'intérêt exceptionnel de l'œuvre qui lui était demandée, l'entreprise Monduit avait en effet réalisé en 1897, à ses frais, une réplique qu'elle conserva dans ses ateliers et présenta, à titre de référence professionnelle dans de nombreuses expositions. Lors de sa récente cessation d'activité, ses plus beaux modèles, dont le grand Saint Michel, furent légués à l'Etat, déposés au château de Pierrefonds et classés Monuments Historiques.

Récemment extraite de ce dépôt pour restauration, la réplique a permis par un examen en cours de démontage de mieux comprendre la structure de l'original et les modes d'assemblage de ses différentes parties constituantes : la statue est entièrement réalisée en tôle de cuivre rouge de 12/10<sup>e</sup> d'épaisseur, travaillée selon une technique s'apparentant à la dinanderie ou à la chaudronnerie fine : sur des matrices en bois façonnées d'après l'original en plâtre, les feuilles de métal sont repoussées en creux par martelage au maillet de bois ou au poinçon jusqu'à obtenir les formes désirées. Elles sont assemblées entre elles à bords francs par soudures brasées à l'étain et polies pour former les pièces majeures de la statue (socle et dragon, jambe gauche, jambe droite, tronc, bras droit et épée, bras gauche et rondache, aile gauche, aile droite, tête, casque, auréole). Ces onze éléments viennent ensuite se répartir sur une ossature en fers plats forgés, montée en différentes parties boulonnées, les pièces de cuivrierie s'assemblant entre elles par des emboîtements manchonnés. Des vis en cuivre à tête plate permettent le blocage de ces assemblages dont l'étanchéité aux joints est assurée par un cordon de soudure à l'étain,



*Échafaudage monté en 1936 à partir du lanternon pour l'accès aux parties supérieures de la flèche et vérification des fixations de la statue de l'archange. (Archive de l'auteur.)*

poli par abrasion pour donner une finition parfaite. L'estoc de l'épée est réalisé en laiton et non en cuivre rouge pour former pointe de paratonnerre et protéger ainsi l'abbaye et l'ensemble du Mont des centaines de décharges de foudre qui s'y abattent chaque année.

On remarque enfin indépendamment des qualités formelles incontestables de la sculpture initiale de Frémiet, l'extrême raffinement et la parfaite technicité de la mise en œuvre ainsi que le modelé tout à fait particulier, et très différent de celui d'un bronze coulé, propre au travail du cuivre repoussé.

L'existence de la réplique de Pierrefonds permet donc de mieux comprendre et interpréter les différentes déformations et altérations que les photos aériennes nous montrent sur l'original. Trois types de dégradations peuvent être constatés : les déchirures dues à la foudre, éclats sur le fil de l'épée, déformation de l'auréole et surtout rupture de la poignée de l'épée qui ne tient encore en place que par l'appui de secours qu'elle s'est trouvé sur l'aile droite ; les impacts de balles, courants sur les coqs de clocher de villages, mais étonnants sur un édifice resté à l'écart des combats de la dernière guerre ; les oxydations diverses : taches noirâtres sur les parties courantes, piquetage continu des soudures d'assemblage en étain, efflorescences ponctuelles de rouille au droit de certains emboîtements.

La corrosion des brasures à l'étain peut, à l'évidence, se traduire à moyen terme, comme cela est déjà le cas pour l'auréole, par un détachement progressif des différentes feuilles de cuivre façonné le long de leurs lignes de soudure. La détermination de l'origine des autres oxydations reste plus complexe. Une analyse fine de leur localisation permet cependant, par comparaison avec les dispositions de montage de la réplique de Pierrefonds, de constater leur apparition en plusieurs points où la coque extérieure de cuivre se trouve au contact direct de l'ossature interne en fers plats. Les taches noires signalées pourraient donc être attribuées à un ralentissement de l'oxydation naturelle verte du cuivre, au contact du fer. Or, nous savons que ce contact fer-cuivre génère en milieu humide et salé un couple électrolytique, un effet de pile se traduisant par la destruction du fer, anodique par rapport au cuivre, ce phénomène pouvant de plus être accéléré par la fréquence des décharges électriques dues à la foudre. La rouille, en proliférant, foisonne treize fois le volume du métal sain et provoque l'arrachement des pattes de fixation de l'enveloppe sur

l'ossature si ce n'est même, pour les parties étroites, la déchirure de la coque extérieure en cuivre, d'où vraisemblablement les coulures de rouille constatées sur le poignet droit et la poignée de l'épée. Ces symptômes inquiétants laissent craindre une détérioration très avancée de la structure interne pouvant se traduire à court terme, compte tenu de la fragilisation générale de l'enveloppe due à la corrosion des soudures, des différentes perforations et déchirures aggravant les condensations internes et oxydations des contrefaces, par un début de déformation de l'ensemble de la statue par fluage de la coque en cuivre. Ils justifient une intervention rapide, déjà programmée pour 1986, et qui devra permettre la révision des ouvrages de cuivrierie de la flèche, la dépose de la statue, son démontage pour restauration, le remplacement de son ossature intérieure par un matériau inoxydable, son remontage avec remise en dorure, enfin sa repose en place, opération à coup sûr très spectaculaire compte tenu des conditions d'intervention et de la configuration générale du site.

Elle permettra, plus d'un siècle après la conception de son premier modèle, d'admirer de près l'œuvre originale de Frémiet, et de revoir enfin le visage de l'Archange qui, caché sous la visière de son casque doré, veille depuis plus d'un millénaire sur le Mont et sa baie...

*P.-A.L.*



## COTISATIONS

Le présent bulletin est envoyé à tous les adhérents actuellement inscrits.

Bon nombre d'entre eux ne sont pas à jour de leurs cotisations : nous les remercions de se mettre en règle au plus tôt.

Nous insistons auprès de nos adhérents pour que, non seulement *ils acquittent régulièrement leurs cotisations*, mais pour que, comme nous ne cessons de le leur demander, *ils nous aident à augmenter l'effectif de notre Association en recrutant de nouveaux membres*.

Nous rappelons que l'Assemblée Générale du 15 mars 1982 a décidé de porter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983, les taux de cotisation annuelle aux niveaux suivants :

- membre adhérent : 50 francs
- membre bienfaiteur : 100 francs minimum

## VENTE DE DOCUMENTS

AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous rappelons l'information déjà donnée à ce sujet.

Les archives de l'Association ayant été répertoriées et classées dans les locaux que l'Administration des Affaires culturelles et l'Abbaye ont bien voulu mettre à notre disposition, il est apparu que nous disposons d'un certain nombre de gravures, jadis réalisées par M. VOISIN, secrétaire général de l'Association, ainsi que d'exemplaires disponibles de certains bulletins.

Il a été décidé que, dans la mesure des possibilités, ces gravures et ces bulletins pourraient être cédés *exclusivement* aux Amis du Mont-Saint-Michel aux conditions suivantes :

|                                  |                 |          |
|----------------------------------|-----------------|----------|
| grandes gravures .....           | (l'unité) ..... | 180,00 F |
| petites gravures .....           | (l'unité) ..... | 60,00 F  |
| bulletins :                      |                 |          |
| - antérieurs à 1939 .....        | (pièce) .....   | 30,00 F  |
| - parus entre 1939 et 1960 ..... | (pièce) .....   | 20,00 F  |
| - postérieurs à 1960 .....       | (pièce) .....   | 10,00 F  |

Les adhérents, désirant se procurer gravures ou bulletins, sont priés d'écrire aux « Amis du Mont-Saint-Michel » - Boîte postale n° 9 - 50116 Le Mont-Saint-Michel.

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

VENTE  
DE DOCUMENTS  
ANCIENS

IMP. HERVÉ GARLAN

1, R. QUESNEL-CANVEAUX

50200 COUTANCES

3<sup>e</sup> TRIMESTRE 1985



imprimerie  
hervé garlan  
COUTANCES